

Compte rendu de la troisième réunion bilatérale Éducation prioritaire du 16 décembre 2020

FO : Suite à vos annonces d'engager une expérimentation sur 3 académies (Lille, Nantes, Aix-Marseille), nous n'avons toujours aucune information sur les volumes. Combien d'écoles, de collèges, de lycées seraient concernés ? Vous avez indiqué le maintien de la carte de l'Éducation prioritaire existante à la rentrée 2020/2021, mais certaines annonces de la secrétaire d'État, notamment dans la presse, nous inquiète pour la suite.

Les représentants de la secrétaire d'État à l'Éducation prioritaire (EP) : Certains propos ont été déformés. Pour la rentrée 2022/2023, il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs, rien n'est décidé, on va regarder comment fonctionne l'expérimentation. Nous ne pouvons pas encore répondre à vos questions sur les volumes. Nous travaillons et échangeons avec les recteurs.

FO : Nous voulons revenir à nouveau sur le maintien des indemnités ZEP pour les collègues de lycées qui la touchaient et des effectifs allégés qui étaient encore appliqués. Vous avez annoncé qu'il n'y aurait « pas de perdant ». Par quel biais le régime indemnitaire sera-t-il maintenu et nous garantissez-vous que les effectifs n'augmenteront pas ?

EP : Sur le maintien des effectifs, nous ne pouvons pas vous répondre. Concernant l'indemnitaire, il a été décidé de compenser la fin de la clause de sauvegarde par des IMP. Le paiement se fera en novembre ou décembre.

FO : Avec quelle enveloppe ?

EP : Il y aura un abondement supplémentaire des IMP dans les établissements concernés.

FO : Ce bricolage académie par académie, établissement par établissement, risque de créer des inégalités et ne rassure pas sur la pérennité du maintien de l'indemnité. Il y aura pour nous, contrairement à vos annonces, « des perdants ».

D'une façon plus générale. Nous constatons que les annonces et propositions qui sont faites ne sont pas de nature à répondre aux revendications des personnels en particulier concernant l'ouverture de négociations pour que de nouvelles écoles, de nouveaux collèges, de nouveaux lycées puissent être labellisés REP/REP+ et pour l'indemnité pour tous les personnels quelle que soit leur catégorie, en particulier AESH, AED, assistants sociaux...

Seules trois académies seront concernées, mais y compris dans ces 3 académies, vos propositions sont nébuleuses et nous ne voyons pas ce qui permettrait d'améliorer les conditions de travail des personnels.

EP : Les contrats locaux d'accompagnement (CLA) sont un plus par rapport à la carte actuelle qui ne bouge pas. On va intégrer de nouveaux établissements. Vous dites que c'est nébuleux, mais on est en train de travailler. Il y aura des comités de pilotage et des comités de suivi dans lesquels les organisations syndicales seront associées. La DGSCO est associée au projet donc c'est la question des postes. Le projet de loi de finances est discuté aujourd'hui en comité technique ministériel. Des moyens supplémentaires seront délégués. On sera attentif sur les écoles orphelines et les lycées professionnels. La DGRH sera aussi associée donc il y aura un travail sur la carrière des personnels concernés. Nous envisageons par exemple d'élargir le vivier 1 d'accès fonctionnel à la classe exceptionnelle aux enseignants en poste dans les établissements du CLA. *[Qui permet aux personnels d'accéder plus rapidement à la classe exceptionnelle, mais sans certitude, puisque directement décidé par la hiérarchie.]* Ce sera du cousu main pour les personnels avec un « suivi RH, une mobilisation renforcée, un accompagnement des personnels. »

FO : Dans ce que vous dites, nous entendons beaucoup de devoirs et de contraintes pour les personnels, mais peu de droits ou d'avantages.

Comment comptez-vous améliorer la situation sans postes budgétés (- 1800 postes pour le second degré avec une augmentation des élèves par exemple, un nombre de postes très insuffisant dans le premier degré notamment compte tenu des autres annonces ministérielles) ? *[Les représentants FO au CTM qui se tenait au même moment nous ont confirmé que la question de l'Éducation prioritaire n'a même pas été évoquée par le ministère].*

Sur l'indemnitaire, la répartition de la « revalorisation » suite au Grenelle est maintenant connue et la « peau de chagrin » a déjà été répartie. Nous ne voyons donc pas comment cela pourrait être financé. Votre annonce sur la classe exceptionnelle confirme qu'il n'y a pas grand-chose à mettre dans la balance. La comptabilisation des années passées dans l'expérimentation pour le vivier 1 de la classe exceptionnelle, c'est bien léger pour les personnels, et cela vous coûte 0 € puisque, le contingent d'enseignants à la classe exceptionnelle étant fixe, ce sont d'autres collègues qui ne passeront pas à la classe exceptionnelle.

Par contre, ce que vous indiquez sur le suivi RH et l'accompagnement renforcé va dans le sens des orientations du Grenelle avec la logique d'évaluation des établissements, d'accompagnement PPCR accru avec suivis pédagogiques et formations imposés (comme par exemple les formations en « constellation » entre « pairs » du premier degré, massivement rejetées par les personnels).

EP : Nous vous assurons que le dispositif CLA sera assorti de moyens supplémentaires. Il n'y aura pas de package comme pour les REP et REP +, mais il y aura une attractivité RH, des moyens en postes, des crédits pédagogiques pour pouvoir effectuer des projets...

FO : Nous en prenons acte, mais avons besoin d'éléments plus précis à même de rassurer les personnels.

En conclusion, après trois réunions, le projet de la secrétaire d'État à l'Éducation prioritaire reste extrêmement flou. Nous n'avons toujours aucune information sur le nombre d'établissements concernés par l'expérimentation et les conséquences pour les personnels si ce n'est des éléments de langage que l'on retrouve tout au long des groupes du travail de l'agenda social et du Grenelle, ce qui nous inquiète fortement.

FO-FSU-CGT-SUD-SNCL appellent les personnels à se mettre en grève le 26 janvier pour nos salaires, nos postes, nos conditions de travail. L'appel indique notamment : « Le Grenelle du ministre est inacceptable, d'autant plus qu'il vise à modifier en profondeur le fonctionnement de l'école, les missions et les statuts des enseignant-es. ».

La FNEC FP-FO n'acceptera pas que cette nouvelle expérimentation sur l'Éducation prioritaire dans le cadre du Grenelle devienne le laboratoire d'une déréglementation avancée et un prétexte à remettre en cause des moyens déjà insuffisants.

La FNEC FP-FO réaffirme ses revendications concernant l'Éducation prioritaire :

- Aucun recul en termes de conditions de travail et de régime indemnitaire pour les personnels : ce qui signifie aucune sortie pour les écoles et collèges actuellement en REP et REP + et maintien du paiement de la prime ZEP et des moyens supplémentaires pour les lycées ;
- Ouverture de négociation pour que de nouvelles écoles, de nouveaux collèges, de nouveaux lycées puissent être labellisés ;
- Refus d'une part variable pour les indemnités REP et REP + ;
- Indemnités pour tous les personnels, quelle que soit leur catégorie en particulier AESH, AED, assistants sociaux...
- Maintien de tous les dispositifs pour que les personnels puissent faire valoir leur ancienneté en Éducation prioritaire, notamment pour les mutations et l'avancement de grade.